

2019.04.04-7

Feuillet 39

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 50

· supplés : 2

Membres représentés : 6

Votants : 56

Date de la convocation :
28 mars 2019

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 04 AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 28 MARS 2019, s'est réuni à JUMEL sous la présidence de Monsieur Alain SURHOMME, 1^{er} Vice-Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, MARCEL, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY VANDELDELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de Mme MARSEILLE, M. AUBRY de M.FRANCELLE, Mme BLIN de M. DURAND, Mme WU de M. DUTILLEUX, M.LAMOTTE de M. BERTRAND Jacques, M. MOURIER de M. LEROY

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT

Messieurs FRANCELLE, DURAND, DOUCHET, DUTILLEUX, BERTRAND Jacques, BOULANGER, LEROY

● Absents non excusés :

Mesdames FLAMANT, BLONDEL

Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

OBJET : VESTIGES DE FOLLEVILLE TRANCHE 3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur Youssef AMARA, Vice-Président chargé du Tourisme,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projet Développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme 2018-2019 du Conseil départemental de la Somme,

Vu le dispositif PARE : Accompagnement de la rénovation du patrimoine protégé de la Région Hauts de France,

Vu le programme de Développement Rural FEADER Picardie 2014-2020 de l'Union Européenne

Vu le FNADT, Fonds National pour l'Aménagement et Développement des Territoires,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 septembre 2018

Considérant

- Que la mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville et des aménagements précédemment réalisés par la Communauté de Communes du Val de Noye sur son site historique de Folleville ;
- Que cette **opération de sécurisation et de consolidation des vestiges du château et de sa motte féodale** se veut la concrétisation d'un projet beaucoup plus global destiné à valoriser un site touristique dont la renommée n'est plus à démontrer.

Elle contribuera à la préservation des vestiges d'un château datant du 15^{ème} siècle et la réouverture de sa motte féodale au public actuellement non accessible du fait du danger que représentent les désordres engendrés par les hivers successifs.

Se faisant, cette opération permettra la valorisation d'un site touristique majeur du département de la Somme placé sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et auquel est adossée une église classée au patrimoine mondiale de l'Unesco.

Monsieur AMARA explique que les travaux de sécurisation et réhabilitation du château de Folleville sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de la Somme, de la Région Hauts de France, de l'État et de l'Union Européenne selon les modalités d'interventions des financeurs.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par l'ensemble des financeurs, il convient :

- *De valider la totalité de l'opération de mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville
- *De valider le montant prévisionnel des dépenses à hauteur de 209 770.63 € HT,
- *De valider l'engagement de la Communauté de Communes Avre-Luce-Noye à mener à terme cette opération
- *De solliciter les aides du Conseil Départemental de la Somme pour un montant estimatif de 41 954.13 € (Soit 20 % des dépenses prévisionnelles),
- *De solliciter les aides de la Région Hauts de France pour un montant estimatif de 41 954.13 € (Soit 20 % des dépenses prévisionnelles)
- *De solliciter les aides de l'État (FNADT) pour un montant estimatif de 10 488.53 € (Soit 5 % des dépenses prévisionnelles)
- *De solliciter les aides de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant estimatif de 73 419.72 € (Soit 35 % des dépenses prévisionnelles)

Soit un reste à charge résiduel de **49 497.48 pour la CCALN** compte tenu de la récupération prévisionnelle au titre du FCTVA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (54 Pour, 2 Abstentions), le Conseil communautaire :

- Valide le projet de mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville, pour un montant prévisionnel de 209 770.63 € HT ;
- Sollicite les concours financiers du Conseil Départemental de la Somme, de la Région Hauts de France dans le cadre du dispositif PARE, de l'État et de l'Union Européenne, aux taux référencés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge du Tourisme à solliciter auprès des divers financeurs, une autorisation pour commencement anticipé des travaux ;
- Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge du Tourisme à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 04 AVRIL 2019

A JUMEL

Le 1^{er} Vice- Président,
Par délégation du Président
Pierre BOULANGER

Alain SURHOMME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE-LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 5/4/2019